

## Agenda21 des communes d'Androvakely, d'Antanétibé et de Belanitra à Madagascar

L'île de Madagascar, ancienne colonie française et pays indépendant depuis 1960, compte un peu moins de 20 millions d'habitants sur une surface aussi grande que la France, la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg réunis. Ce pays fait partie des 50 pays les moins avancés, c'est-à-dire les plus pauvres et faibles de la planète.

L'opportunité de proposer une démarche de développement durable, englobant l'ensemble des problèmes d'un territoire et ses populations, s'est imposée en raison des interactions et influences réciproques entre l'environnement, les hommes et l'économie. Il ne peut plus être question de projets thématiques mais il faut tenir compte de la réalité et de sa complexité. Le concept du développement durable et l'outil qu'est l'Agenda21 ont ainsi permis de concrétiser un ensemble de projets pilotes pour trois communes rurales de Madagascar.

### **1. Trois communes rurales de Madagascar sur la voie du développement durable<sup>1</sup>. Un processus novateur et intégré**

En 2009, les communes d'Androvakely, d'Antanétibé et de Belanitra formant une unité géographique et de vie ont élaboré, avec l'appui des associations glocal (en Suisse) et doria (à Madagascar), un Agenda21<sup>2</sup>. Sa mise en œuvre a débuté en 2011 avec les financements de l'Etat de Genève et de communes et villes du canton.

Les populations concernées (30'000 personnes sur une surface de 253 km<sup>2</sup>) et leurs autorités ont formulé 17 projets concernant les thèmes de l'environnement, du social et de l'économie. Ces projets regroupés en 3 axes couvrent les 3 dimensions du développement durable. La prise en compte de ces 3 dimensions, dès la formulation de l'Agenda 21, a permis d'intégrer les préoccupations de l'ensemble la. Par ailleurs la démarche est novatrice car :

- les projets émanent des besoins et attentes des populations,
- la porte d'entrée des actions et activités est la pauvreté,
- par un consensus social, les intérêts de l'ensemble de la population sont pris en compte.

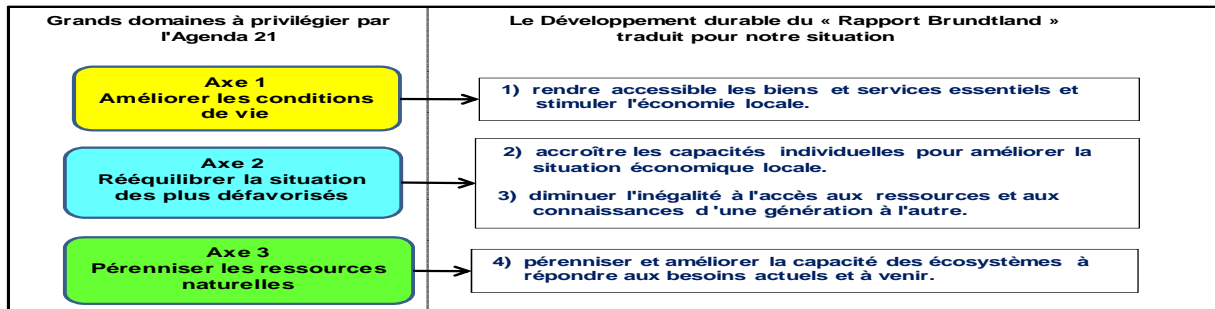
---

<sup>1</sup>« Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre à leurs propres besoins.

- le concept de « besoins », et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité, et
- l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir. Même au sens le plus étroit du terme, le développement durable présuppose un souci d'équité sociale entre les générations, souci qui doit s'étendre, en toute logique, à l'intérieur d'une même génération. »

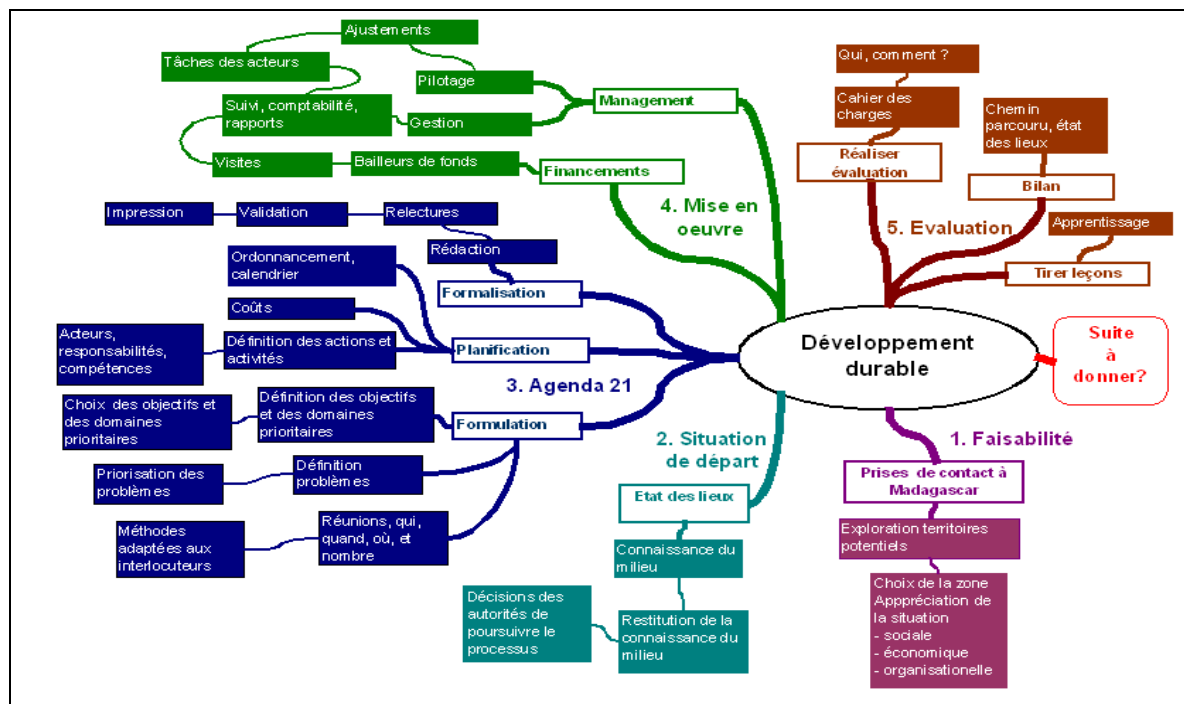
<sup>2</sup> L'Agenda 21 ou Action 21 est un plan d'action global adopté par 173 Etats à l'issue du sommet de la Terre, à Rio de Janeiro en 1992. Un Agenda 21 local est un programme d'action local concernant tous les domaines du développement durable conçu par et pour les populations d'un territoire.

Les axes de notre Agenda 21 et leurs liens avec la définition du développement durable.



## 2. Le développement durable, un processus et des dynamiques

Le processus qui conduit sur la voie d'un développement durable est présenté de manière succincte dans le schéma qui suit.



Les étapes 1 à 3 ont été parcourues en 2009. La mise en œuvre a débuté en 2011 après versement des premiers financements. L'évaluation des premiers impacts aura lieu à partir de 2014. La mise en œuvre des projets et la synergie entre leurs résultats peuvent favoriser les dynamiques suivantes:

- o adaptation et modification des projets initiaux => par les changements de perception de la situation par les individus, groupes et collectivités destinataires<sup>3</sup>,
- o activités et actions novatrices en dehors des projets définis à l'Agenda 21 => changements de comportements et stratégies -en fonction des opportunités- des individus et collectivités destinataires ou non des projets.

<sup>3</sup> On définit les destinataires comme étant les personnes et groupes auxquels s'adressent les projets (par ex les démunis, ou les femmes). Dans nos textes les termes de bénéficiaires, de destinataires directs ou finals sont des synonymes de destinataire.

### 3. Concrètement ce qui est fait, où en sommes-nous ?

Après 11 mois d'activités les réalisations et les résultats sont les suivants par projet :

|              | Axe 1<br>Améliorer les conditions de vie   | Axe 2<br>Rééquilibrer la situation en faveur des plus démunis   | Axe 3<br>Pérenniser les ressources naturelles  |
|--------------|--|---|--|
|              | Accès à l'eau potable (projet no 1)  | Activités Génératrices de Revenus pour les démunis (AGR) (projet no 11)   | Ressources naturelles (RN) (projets no 15 à 17)  |
| Réalisations | Ouvrages : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 13 bornes fontaines bâties ou renouvelées,</li> <li>➤ 2 puits à pompes manuelles creusés,</li> <li>➤ un répartiteur d'eau installé et 2,5 km de tuyaux posés.</li> </ul> Formations à l'entretien des infrastructures des membres des associations des usagers de l'eau à venir. | Formations dans les domaines : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ agriculture,</li> <li>➤ élevage basse-cour,</li> <li>➤ confection et broderie,</li> <li>➤ nutrition alimentation,</li> <li>➤ artisanat.</li> </ul> Dotations en semences, volailles et matériel (coups de pouce) : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ agriculture,</li> <li>➤ élevage basse-cour,</li> <li>➤ confection et broderie,</li> <li>➤ nutrition alimentation,</li> <li>➤ artisanat,</li> <li>➤ matériel pêche.</li> </ul> | 1) Enlèvement des tapis de jacinthe de 7 lacs et étangs (~ 70 hectares).<br>2) Désensablement de 9,3km de canaux.<br>3) 32'000 plants mis en demeure.<br>4) Organisation de 3 pépinières communales pour les reboisements,<br>5) Mise sur pied du projet de gestion durable des RN.  |
| Résultats    | 900 ménages ont un accès à l'eau potable soit environ 4'600 personnes.   | 186 femmes ayant augmenté leurs capacités à générer du revenu au sein des ménages. Meilleures considération sociale de ces femmes démunies.<br><br>58 pêcheurs dotés de matériel adéquat pour leurs activités.  | 1) 70 hectares à nouveau accessibles à la pêche. Retour de la lumière dans les lacs.<br>2) ~ 400 hectares de terres rendues à l'agriculture.<br>3) 128'000 m2 reboisés (bassins versants)<br>4) 3 pépinières en mesure de produire des plants pour les reboisements<br>5) Projet prêt à débiter, reste à trouver le financement. |

Pour les 5 projets à terminer d'ici 2014, il reste :

Financements manquants (mars 2012)

|   |                       |
|---|-----------------------|
| Projet no 1 : 20 puits et 33 bornes fontaines                           | 0 francs              |
| Projet no 11 : Activités Génératrices de Revenus (AGR) pour 619 ménages | 160'257 francs        |
| Projet no 15 : 10 lacs et étangs à remettre en lumière                  | 0 francs              |
| Projet no 16 : Reboisement de 137 hectares                              | 176'134 francs        |
| Projet no 17 : Gestion durable des ressources naturelles                | 34'623 francs         |
| <b>Total</b>  | <b>371'014 francs</b> |

Pour le reste de l'Agenda 21, 12 projets sont à mettre en œuvre sur les 17 planifiés :

Financements manquants

|   |                         |
|---|-------------------------|
| Axe 1 Améliorer les conditions de vie. Projets no 2 à 9 :                 | 1'045'360 francs        |
| Axe 2 Rééquilibrer la situation des plus démunis Projets no 10, 12 à 14 : | 36'253 francs           |
| <b>Total</b>  | <b>1'081'613 francs</b> |